

À une séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le mardi
22^e jour de novembre deux mille onze, à 19 h, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre Beaulieu, maire

Madame Lise Desrosiers, conseillère.

Monsieur Pierre La Salle,
Monsieur François Leblanc,
Monsieur Jean-Luc Leblanc,
Monsieur Claude Mercier, conseillers

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Jean-Guy Cadieux, conseiller, étant absent.

Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 417-2011

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADMINISTRATION

Résolution n° 418-2011

Organisation d'un tournoi de hockey
Patinoire École Saint-Louis-de-France

ATTENDU QU'une correspondance est reçue de M. Gabriel Lajeunesse, étudiant au Collège Esther-Blondin, pour une demande de réservation de la patinoire de l'école Saint-Louis-de-France, pour mener à terme son projet personnel de 5^e secondaire soit de tenir un tournoi de hockey le samedi 14 janvier 2012.

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter la demande de M. Lajeunesse.

QUE le Service des loisirs offre un appui technique et organisationnel pour cet événement.

Résolution n° 419-2011

Camion autopompe-citerne
Financement du règlement d'emprunt #205-2010

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte l'offre qui lui est faite de la *financière Banque nationale inc.* pour son emprunt du 30 novembre 2011 au montant de 294 000 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 205-2010, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

15 200 \$	1,75000 %	2012
15 700 \$	2,100 %	2013
16 300 \$	2,350 %	2014
16 800 \$	2,600 %	2015
230 000 \$	3,000 %	2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré autorisé à celui-ci.

Résolution n° 420-2011

Camion autopompe-citerne

Financement du règlement d'emprunt #205-2010

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt numéro 205-2010, la Municipalité de Saint-Jacques souhaite emprunter par billet un montant total de 294 000 \$:

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 294 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 205-2010 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 30 novembre 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012.	15 200 \$
2013.	15 700 \$
2014.	16 300 \$
2015.	16 800 \$
2016.	17 500 \$(à payer en 2016)
2016.	212 500 \$(à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Jacques émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 30 novembre 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 205-2010, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

PÉRIODE DE QUESTIONS (PREMIÈRE PARTIE)

TRANSPORT ROUTIER

RUE SAINT-JACQUES

Résolution n° 421-2011

Dossier no P031025

Honoraires professionnels

Frais de surveillance et contrôle des matériaux

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a mandaté les services de la firme Dessau inc. pour des travaux en lien avec la reconstruction et infrastructures des rues Saint-Jacques et du Collège (RÉF. résolution n° 392-2009);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a reçu la facture # F015-98195 d'un montant de 79 747,50 \$ incluant les taxes pour des frais de surveillance et contrôle des matériaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte de défrayer la facture pour le montant décrit précédemment.

(Réf. au règlement sur la réfection de la rue Saint-Jacques et du Collège)

Résolution n° 422-2011

Honoraires professionnels

Réhabilitation environnementale (sol contaminé)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a mandaté les services de la firme Dessau inc. pour des travaux en lien avec la reconstruction et infrastructures des rues Saint-Jacques et du Collège (RÉF. résolution n° 392-2009);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a reçu la facture # F015-98196 d'un montant de 12 763,59 \$ incluant les taxes concernant des frais pour des travaux de réhabilitation environnementale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte de défrayer la facture pour le montant décrit précédemment.

(Réf. au règlement sur la réfection de la rue Saint-Jacques et du Collège)

Résolution n° 423-2011

Honoraires professionnels

Circulation temporaire rang des Continuations

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a mandaté les services de la firme Dessau inc. pour des travaux en lien avec la reconstruction et infrastructures des rues Saint-Jacques et du Collège (RÉF. résolution n° 392-2009);

ATTENDU QUE la préparation des plans et devis du système de feux temporaire dans le rang des Continuations a rencontré une situation majeure et imprévisible (RÉF. résolution n° 346-2010);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a reçu une demande d'honoraires professionnels supplémentaires numéro de référence 151-P031025 d'un montant total de 15 860 \$ excluant les taxes, et qu'une facture représentant les frais détaillés soit acheminée à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte la proposition de Dessau pour le montant décrit précédemment.

(Réf. au règlement sur la réfection de la rue Saint-Jacques et du Collège)

Résolution n° 423A-2011

V/Facture #F015-98197

Honoraires professionnels Dessau – Plans et devis

Aménagement feux de circulation – Rte 158 et rang des Continuations

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a mandaté les services de la firme Dessau inc. pour des travaux pour l'aménagement des feux de circulation sur la route 158 et le rang des Continuations (RÉF. : résolution no 346-2010) en lien avec la reconstruction et infrastructures des rues Saint-Jacques et du Collège (RÉF. résolution n° 392-2009);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a reçu la facture #F015-98197 d'un montant de 1 537,99 \$ incluant les taxes pour les plans et devis d'aménagement des feux de circulation – route 158 et rang des Continuations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte de défrayer cette facture pour le montant décrit précédemment. (*Réf. au règlement sur la réfection de la rue Saint-Jacques et du Collège*)

Résolution n° 424-2011

Honoraires professionnels

Frais complémentaires

ATTENDU QU'une rencontre a eu lieu entre le conseil municipal et la firme Dessau pour explication des honoraires complémentaires (révision 1), pour des travaux en lien avec la reconstruction et infrastructures des rues Saint-Jacques et du Collège (RÉF. résolution n° 392-2009);

ATTENDU QUE des événements imprévisibles ont été rencontrés lors des travaux entre les rues Forest et Venne;

ATTENDU QUE des frais de surveillance et de laboratoire supplémentaires ont été nécessaires;

ATTENDU QUE le conseil est d'accord avec les explications données concernant les heures supplémentaires pour la surveillance ainsi que pour l'assistance technique des conditions de sol;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter les frais d'honoraires complémentaires pour un montant estimatif de 17 366,25 \$, pour la période se terminant le 2 décembre 2011, et qu'une facture représentant les frais détaillés soit acheminée à la municipalité.

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution n° 425-2011

Demande d'autorisation

Mise en fonction d'un nouveau puits d'alimentation en eau potable

Municipalité de Sainte-Julienne

ATTENDU QU'un nouveau puits d'alimentation en eau potable sera mis en fonction incessamment en remplacement du puits #1;

ATTENDU QUE ce puits est situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Julienne;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques s'adresse à la Municipalité de Sainte-Julienne dans le but d'obtenir l'autorisation d'opérer ce nouveau puits d'alimentation en eau potable situé sur son territoire;

ATTENDU QUE la mise en fonction de ce nouveau puits sera réalisée qu'après avoir obtenu toutes les autorisations requises, tel que prescrit par la Loi sur la qualité de l'environnement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), et que l'autorisation au préalable de la Municipalité de Sainte-Julienne est nécessaire pour exploiter le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers que demande soit faite à la Municipalité de

Sainte-Julienne afin d'autoriser la Municipalité de Saint-Jacques à procéder à la mise en fonction du nouveau puits #5 d'alimentation en eau potable.

URBANISME

Offre d'emploi - Urbaniste

Une offre d'emploi concernant le poste d'inspecteur municipal a été publiée sur le site Internet de Québec municipal, dans le journal L'Action, édition du dimanche 27 novembre, ainsi qu'aux différents endroits administratifs de la Municipalité (Mairie et garage).

QUE les offres seront reçues jusqu'au vendredi 2 décembre 2011.

Résolution n° 426-2011

Mandat firme d'urbanisme

Honoraires professionnels

ATTENDU QUE des offres d'honoraires professionnels sont demandées afin de pourvoir temporairement aux besoins en urbanisme, d'ici l'embauche d'un nouvel inspecteur municipal;

ATTENDU QUE la présence d'une ressource est requise à raison d'environ une journée par semaine (6,5 heures), pour la période du mois de décembre seulement;

ATTENDU QUE seulement une offre a été reçue à la Municipalité de Saint-Jacques, soit :

SIMA Honoraires établis sur une base horaire forfaitaire 750 \$/jour + taxes

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal trouvent les tarifs proposés très élevés et qu'en conséquence des demandes supplémentaires auprès des autres municipalités de la MRC de Montcalm pourraient être envisagées afin d'obtenir un soutien technique pour le volet urbanisme, d'ici l'embauche d'un nouvel inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à majorité des conseillers et conseillère que les services de la firme d'urbanisme SIMA pourraient être retenus pour un maximum de deux journées, et cela, advenant que la Municipalité ne trouve pas d'autres ressources disponibles à tarifs moins élevés.
(Messieurs Claude Mercier et Pierre La Salle ont voté contre)

VARIA

Résolution n° 427-2011

Publication Revue de presse

Bilan travaux rue Saint-Jacques

ATTENDU QU'il est nécessaire d'informer la population d'un suivi des travaux de réfection de la rue Saint-Jacques et de l'arrêt de ceux-ci vu la période hivernale, ainsi que de les inviter à venir visiter les commerçants de Saint-Jacques à l'approche des Fêtes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents de publier une page couleur par le biais du Journal l'Express Montcalm, en début décembre 2011, pour un montant d'environ 1000 \$.
(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Résolution n° 428-2011

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la présente séance soit levée à 19 h 45.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Pierre Beaulieu
Maire